

**ARRETE DU PRESIDENT**

**DÉSIGNANT LES REPRÉSENTANTS DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR AU SEIN DU  
COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le Président,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**VU** la délibération du conseil du territoire n°CT2018.3/046-2 du 23 mai 2018 fixant les modalités de fonctionnement et la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2020-090 du 19 novembre 2020 désignant les représentants de la collectivité au sein du CHSCT ;

**CONSIDERANT** que par délibération du 23 mai 2018 susvisée, le conseil de territoire a fixé le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT à 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et a établi un paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants titulaires de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) à 6 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier la liste des représentants de GPSEA à la suite de la modification de l'organigramme de direction générale et des directions générales adjointes redéfinissant les périmètres ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté du Président n°AP2020-090 du 19 novembre 2020 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Sont désignés en qualité de représentants titulaires de GPSEA :

- Madame Marie-Claude GAY, représentant le Président ;
- Monsieur Fabien TASTET ;
- Madame Sonia BRUNET ;
- Madame Marion BOBENRIETHER ;
- Monsieur Adrien CADIER ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/09/21
Accusé réception le	10/09/21
Numéro de l'acte	AP2021-075
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210101-lmc126707-AU-1-1

- Monsieur Thierry BLOUET.

**ARTICLE 3 :** Sont désignés en qualité de représentants suppléants de GPSEA :

- Monsieur Jean-François DUFEU ;
- Madame Delphine VIALATOUX ;
- Madame Anne SOUYRIS-PINOIT ;
- Monsieur Daniel DOREAU ;
- Monsieur Charles RICHER ;
- Monsieur Julien TOURTE.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de GPSEA et dont une ampliation sera transmise à Madame La Préfète du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 10 septembre 2021

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/09/21
Accusé réception le	10/09/21
Numéro de l'acte	AP2021-075
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210101-lmc126707-AU-1-1